

Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

Programme de dragage d'entretien du quai
de Rivière-du-Loup par la
Société des traversiers du Québec

Dossier 3211-02-180

Mars 2001

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales a reçu le mandat de vérifier si l'étude d'impact déposée officiellement auprès du ministre de l'Environnement répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du Ministère sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le programme de dragage d'entretien des accès au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec (STQ). Il présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

DATE	ÉVÉNEMENT
1999-07-21	Dépôt de l'avis de projet par l'initiateur de projet
1999-08-18	Transmission de la directive finale à l'initiateur de projet
2000-10-30	Réception de l'étude d'impact
2000-10-31	Début de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2000-12-21	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet dans le cadre de l'analyse de recevabilité
2001-01-24	Réception du document complémentaire contenant les réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

De 1965 à aujourd'hui, le ministère fédéral des Transports a effectué annuellement des dragages d'entretien d'un volume de sédiments variant de 25 000 à 50 000 m³. Ces dragages annuels ont déjà fait, à quelques reprises, l'objet d'examen préalable dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

En juin 2000, les installations portuaires du traversier de Rivière-du-Loup furent cédées à la Société des traversiers du Québec qui en assurera dorénavant l'entretien.

À la fin d'octobre 2000, la Société des traversiers du Québec (STQ) a déposé l'étude d'impact sur l'environnement pour son programme de dragage d'entretien des accès au quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans. En janvier 2001, l'initiateur a modifié à 10 ans le programme de dragage proposé.

Ce programme de dragage d'entretien vise à assurer le service régulier et continu du transport par la Société des traversiers du Québec, entre la rive sud du fleuve Saint-Laurent à Rivière-du-Loup et la rive nord à Saint-Siméon. La zone de l'étude d'impact du projet se situe dans la région de l'estuaire moyen du Saint-Laurent qui est caractérisée par une zone de turbidité importante et où les processus de sédimentation sont très actifs. La zone d'approche du quai de Rivière-du-Loup, d'une superficie approximative de 30 000 m², subit continuellement une sédimentation importante qui réduit, à moins de 5 mètres, les profondeurs d'eau nécessaire pour assurer l'accès sécuritaire du traversier au quai de Rivière-du-Loup, d'où l'obligation pour le propriétaire des installations d'effectuer une opération annuelle récurrente de dragage d'entretien.

L'analyse de la qualité chimique des sédiments, effectuée depuis 1977, nous indique une relative stabilité des teneurs en contaminants (métaux, hydrocarbures, HAP, BPC) des sédiments dragués. La caractérisation des sédiments réalisée par la STQ, en septembre 2000, indique que les sédiments de la zone de dragage et de celle de la zone de dépôt respectent généralement les seuils d'effets mineurs (SEM) pour la plupart des critères d'évaluation des teneurs en contaminants. Par contre, on note que l'arsenic dépasse légèrement le SEM et que ce dépassement est lié aux moyennes géochimiques régionales et aux moyennes géochimiques naturelles des matières en suspension. En juin 2000, un test de toxicité sub-létale a été fait avec l'algue *Selenastrum capricornutum* sur deux échantillons et démontre que les sédiments ne sont pas toxiques.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée en consultation avec les ministères et organismes cités ci-dessous.

Les unités administratives du MENV :

- Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (01) ;
- Direction de l'hydraulique et de l'hydrique, Service du domaine hydrique public ;
- Direction du patrimoine écologique et du développement durable ;
- Groupe dédié sur la gestion de l'eau.

Les ministères et organismes provinciaux :

- Société de la faune et des parcs du Québec ;
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Ministère de la Culture et des Communications ;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Ministère de la Sécurité publique.

Les ministères fédéraux :

- Environnement Canada, Direction des évaluations environnementales et du Nord québécois ;
- Pêches et Océans Canada – Garde côtière canadienne ;
- Pêches et Océans Canada – Gestion de l'habitat du poisson.

Le dossier présenté au ministère de l'Environnement du Québec comprend les documents suivants :

- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement – Rapport principal*, préparé par SNC-LAVALIN inc. (PROCÉAN inc.), octobre 2000, 86 p., 7 annexes ;
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement – Résumé*, préparé par SNC-LAVALIN inc. (PROCÉAN inc.), octobre 2000, 15 p. ;
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 10 ans – Rapport complémentaire – Réponses aux questions et commentaires*, préparé par SNC-LAVALIN inc. (PROCÉAN inc.), janvier 2001, 39 p., 3 annexes ;
- Lettre de M. Marc Pelletier, de SNC-LAVALIN inc. (PROCÉAN inc.), à M. Serge Pilote, du ministère de l'Environnement, datée du 2 mars 2001, concernant des précisions relatives à l'impact de la mise en dépôt de matériaux de dragage – Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 10 ans, 4 p.

Après avoir analysé les réponses de l'initiateur de projet, à la suite des questions et commentaires qui lui ont été transmis le 21 décembre 2000, nous avons jugé satisfaisantes les informations supplémentaires qu'il a fournies le 24 janvier 2001.

RECOMMANDATION DU MINISTRE

Nous considérons, à la lumière des documents fournis par l'initiateur de projet et des questions et commentaires issus des consultations intra et interministérielles, que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet et aux éléments requis par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. En ce sens, nous recommandons que l'étude d'impact soit rendue publique et que soit entreprise l'étape de l'information et de la consultation publique.



Serge Pilote, biologiste
Chargé de projet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique